

Maintien de la paix et prévention des conflits

En 1999, le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a appelé les États membres à favoriser une « culture de prévention ». Même s'ils disposent des outils nécessaires à la prévention des conflits, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent avoir une vision ainsi qu'une volonté politique quant à l'utilisation de ces outils. La prévention efficace des conflits oblige à élargir la définition de la sécurité de manière à englober les menaces à la sécurité humaine, en s'attachant à la protection des civils dans les situations de conflit armé, aux opérations de soutien de la paix, au problème des enfants touchés par la guerre, au renforcement du maintien de la paix ainsi qu'à un nombre croissant d'autres considérations humanitaires.

Les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie montrent que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne restent pas impunis. La création d'une cour pénale internationale sera un élément dissuasif encore plus puissant. Une intensification des activités de l'ONU en matière de prévention des conflits viendrait étayer les efforts déployés sur d'autres tribunes internationales, comme le groupe des huit grands pays démocratiques les plus industrialisés (G8). Au Japon, en juillet 2000, les dirigeants et les ministres des affaires étrangères des pays membres du G8 ont présenté une initiative globale visant, entre autres, à contrer les flux illicites de diamants et les transferts illégaux d'armes légères, à renforcer le respect des sanctions, à s'attaquer au problème des enfants touchés par la guerre, à accroître la capacité de l'ONU en matière de police civile et à améliorer la structure des politiques de développement.

Le Canada estime que l'ONU en général, et le Conseil de sécurité en particulier, doit faire participer davantage d'intéressés à ses délibérations et se montrer plus souple quant aux formes à donner à ses réunions. Le Canada a demandé à plusieurs reprises le renforcement de la capacité de réaction rapide de l'ONU, et il accueille avec une vive satisfaction l'initiative du secrétaire général visant à constituer un groupe de haut niveau qui serait chargé d'examiner tous les aspects des opérations de paix des Nations unies. Soulignant que la création de la Cour pénale internationale est un jalon important vers une réelle responsabilisation à l'échelle internationale, le Canada a ratifié le statut instituant ce tribunal, le 7 juillet 2000. Il a exhorté le Conseil de sécurité à recourir davantage aux sanctions ciblées à titre de mesure préventive et affirmé que la responsabilité sociale des entreprises était une question qui commande l'attention des ministres des affaires étrangères du G8.